



# 13<sup>me</sup> RALLYE EPERNAY VINS DE CHAMPAGNE VHC

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

29/30 et 31 OCTOBRE 2021



Le présent règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2021

Le rallye national VHC est organisé en doublure du 24ème Rallye Epernay vins de champagne (PEA). Il est ouvert à toutes les voitures VHC et CLASSIC. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement particulier sont identiques au rallye national 24ème Rallye Epernay vins de champagne (PEA) qui fera foi en cas de contestation. Les concurrents du rallye V.H.C. partiront devant le rallye MODERNE et ce pour l'ensemble du rallye.

#### **PROGRAMME-HORAIRES**

Parution du règlement particulier et ouverture des engagements : Lundi 30 Aout2021

Clôture des engagements : Lundi : 18 Octobre 2021 À minuit

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi : 23 Octobre 2021

Dates et heures des reconnaissances : Samedi : 23 Octobre 2021 08H30 -12H00 / 14H00 - 21H00

Dimanche : 24 Octobre 2021 08H30 - 12H00 / 14H00 - 21H00

Jeudi : 28 Octobre2021 08H30 -12H00 / 14h00 -21H00

Vendredi : 29 Octobre 2021 08H30 -12H 00 / 14 H00 - 18 H00

Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY TEL : 06.41.00.73.60 OU 03.26.55.01.67

Vérifications administratives : Vendredi 29 Octobre 2021 De 10h00 à 18 h00

Vérifications techniques : Vendredi 29 Octobre2021 De 10h30 à 18h30

Parc fermé obligatoire après vérifications : immédiatement, à la sortie des vérifications techniques, l'équipage à obligation de mettre la voiture de course en parc dit PARC DEPART

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : 17H00 au PC du Rallye le 29 Octobre 2021

Publication des heures des autorisés à la course : 8 H 00 le 30 Octobre.2021 - Tableau d'Affichage

Officiel du rallye Publication des heures et ordres de départ : 8 H 00 le 30 Octobre 2021 - Tableau d'Affichage Officiel

Briefing de la Direction de Course aux véhicules d'encadrement, aux pilotes et copilotes des voitures ouvrees, aux directeurs et médecins d'ES : Samedi 30 Octobre 2021 à 8H00 au PC course

Départ de la 1ère étape CH podium : Samedi 30 Octobre 2021 11H00 esplanade Charles de Gaulles

Arrivée de la 1ère étape CH podium Samedi 30 Octobre 2021.à 22H00 esplanade Charles de Gaulles

Publication des résultats partiels à l'issue de la 1ère étape et des heures et ordres de départ de la 2ème étape : dimanche à 01 H00

Départ de la 2ème étape CH podium : Dimanche 31 Octobre 2021 à 9 H00

Arrivée finale : Dimanche 31 Octobre 2021 à 16H20 au podium

Vérification finale le 31 Octobre 2021 : *Concession Renault- AUTOMOTOR-100 Av A. Thévenet 51530 MAGENTA*

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

Publication des résultats du rallye le 31 Octobre 2021

Remise des prix le 31 Octobres 2021 AU podium esplanade Charles de Gaulles

#### **ART 1.P ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile club de champagne organise le 13ème Rallye VHC Epernay vins de champagne en qualité d'Organisateur Administratif et Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue grande Est du sport automobile le .../.../2021 sous le N° Et part la FFSA sous le permis d'organisation en date du 18/01/2021 sous le N° 59

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement Prévu et notamment le titre des prescriptions générales édité par la FFSA

## **Comité d'Organisation**

**Président : Mr Bruno MLAKAR**

**Membres : tous les membres du bureau de l'asa champagne**

**Organisation du Rallye et secrétariat**

**ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE**

**Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY**

**Tél :06.41.00.73.60 mail : [contact@asac-champagne.fr](mailto:contact@asac-champagne.fr) site web : [www.asac-champagne.fr](http://www.asac-champagne.fr)**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1.P OFFICIELS**

**Collèges Sportif : Idem que le 24 ème Rallye Epernay vins de Champagne**

**Le Directeur de course délégué VHC est : Mr BLANQUIN Daniel**

**Licence n° 1941**

**Chargés des relations avec les concurrents VHC : Mme CARDINAL Anne**

**Licence n° 199648**

**Le Responsable Commissaire Technique délégué au Rallye VHC est : SALENNE Jacques Licence n°18219**

**Commissaires Techniques adjoints :**

### **1.2.P : ELIGIBILITÉ**

**Le 13 ème Rallye Epernay Vins de Champagne VHC compte pour :**

- **La Coupe de France des Rallye VHC (coefficient 2 en Coupe de France des Rallyes VHC)**
- **Le challenge VHC Ligue grand Est**

### **1.3 VERIFICATIONS**

**Les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui sera publiée sur notre site : [www.asac-champagne.fr](http://www.asac-champagne.fr)**

**Qui auront lieu le : vendredi 29 Octobre 2021 de 10h00 à 18h30 esplanade Charles de Gaulle à EPERNAY Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport Technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.**

**L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire**

**Les vérifications finales : Concession Renault- AUTOMOTOR-100 Av A. Thévenet 51530 MAGENTA**

**Taux horaire de la main d'œuvre / 60€ TTC**

### **ARTICLE 2.P : ASSURANCES**

**Conforme au règlement standard de la FFSA.**

### **ARTICLE 3.P: CONCURRENTS ET PILOTES :**

#### **3.1.P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5 P :** Tout concurrent qui désire participer au 13 -ème Rallye Epernay vins de champagne VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 18 Octobre 2021 à minuit.

Seules seront prises en compte les demandes envoyées par la poste et accompagnées du chèque de règlement, pas de fax, ni de dépôt de la main à la main !!

Nous vous demandons de remplir votre demande d'engagement EN LETTRE MAJUSCULES, de façon LISIBLE, sans oublier votre adresse chaque demande d'engagement devra être accompagnée d'une photocopie de : permis de conduire du pilote, permis de conduire du copilote, licence du pilote, licence du copilote et de la 1ere page du PTH du véhicule.

**3.1.10p**Le nombre des engagés est fixé à 25 voitures

**3.1.11.P** Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 500€ + 6€ *challenge des commissaires LGE*

Sans la publicité facultative des organisateurs : 1000€ + 6€ *challenge des commissaires LGE*

Pour les équipages pilote et copilote licenciés ASACC : 460€ + 6€ *challenge des commissaires LGE*

**3.1.12p** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom de l'ASACC. Les demandes non accompagnées du paiement, seront placées automatiquement en liste d'attente. Tout concurrent « forfait » avant le lundi 18 Octobre 2021 minuit sera intégralement remboursé. Après cette date, la retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours avant le rallye, de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. L'engagement sera ensuite acquis en totalité à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit : courrier, fax ou par mail.

**3.3.P :** ORDRE DE DEPART :

Conforme aux règles spécifiques VHC 2021

#### **ARTICLE 4.P : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC

**4.1.P Voitures autorisées**

Sont admises les voitures E à J2 (1947 à 1990) incluses, homologués FIA/FFSA et possédant un Passeport Technique Historique (PTH ou PTN).

Les voitures Rallye Classic (1977 à 1981) auront un classement séparé et ne marqueront pas de points à la coupe de France

**4.3.P ASSISTANCE :**

Conforme aux règlements standards rallye de la FFSA.

L'assistance sera autorisée : (voir Plan), comme indiqué sur le carnet d'itinéraire et uniquement à ces Endroits. Il ne sera admis qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent. L'assistance se déroulera sur 1 Parc avec une entrée et une sortie. Les emplacements seront numérotés au sol. Pour toute infrastructures Supérieure à 60 m<sup>2</sup>, obligation de fournir un plan métré avec l'engagement (sous réserve de disponibilité). Le déchargement des véhicules est strictement interdit au parc fermé ; il aura lieu au parc remorques. Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ.

L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article

#### **ARTICLE 5.P: IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire

## ARTICLE 6.P: SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

### 6.1.P DESCRIPTION

Le parcours est identique à celui du rallye du 24<sup>dème</sup> Rallye Epernay vins de champagne (PEA)  
Le 13<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE (PEA) représente un parcours total 408,08 Kms. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 14 Épreuves spéciales pour une longueur totale cumulée de 149.83 Kms. Les épreuves spéciales sont :

ES 1/4/7 : TROISSY-BOUQUIGNY-CHENE LA REINE

ES 2/5 : REUIL- DAMERY

ES 3/6/8 : FLEURY LA RIVIERE -CORMOYEUX

ES 9/12 : AY - MUTIGNY

ES 10/13 : VERTUS -AVIZE

ES 11/14 : CHOUILLY -GRAUVES MONTGRIMAU

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

1 <sup>ère</sup> ETAPE	2 <sup>ème</sup> ETAPE
EPERNAY-EPERNAY 249,21kms	EPERNAY-EPERNAY 158,87kms
8 Epreuves Spéciales – soit 88.39 kms	6 Epreuves Spéciales – soit 61,44kms

Les horaires font l'objet de l'annexe 1 figurant dans le présent règlement. L'itinéraire précis avec carte des ES au 1/25000<sup>ème</sup> sera remis avec le Carnet d'Itinéraire et la plaque de reconnaissances à chaque concurrent régulièrement engagé, dès le début de la période de reconnaissance. Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage, au Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY conformément au programme. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au prix de 70 € par exemplaire.

6.2.P. : RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

	Samedi 23 Octobre	Dimanche 24 Octobre	Jeudi 28 Octobre	Vendredi 29 Octobre
ES 1/ 4 / 7 TROISSY -BOUQUIGNY-CHENE LA REINE	8H30 - 21H00	8H30 - 19H00	8H30 - 21H00	8H30 - 18H00
ES 2 / 5 REUIL-DAMERY	8H30 - 21H00	8H30 - 19H00	8H30 - 21H00	8H30 - 18H00
ES 3 / 6 / 8 FLEURY LA RIVIERE -CORMOYEUX	8H30 - 21H00	8H30 - 19H00	8H30 - 21H00	8H30 - 18H00
ES 9 /12 AY - MUTIGNY	8H30 - 21h00	8H30 - 19H00	8H30 -11H30	9H30 -18H00
ES 10 / 13 VERTUS -AVIZE	8H30 - 21H00	8H30 - 19H00	8H30 - 21H00	8H30 - 18H00
ES 11 / 14 CHOUILLY - GRAUVES- MONTGRIMAU	8H30 - 21H00	8H30 - 19H00	8H30 - 21H00	8H30 - 18H00

Attention, il sera établi avec rigueur des contrôles :

- \*du nombre de passage,
- \*du respect des horaires
- \*du respect de la vitesse limitée lors des reconnaissances
- \*du strict respect de la limite de vitesse dans les villages traversés conformément au code de la route et aux réglementations municipales, tolérance ZERO.

#### **6.4.P CIRCULATION**

Les rétroviseurs extérieurs de la voiture de compétition doivent être utilisables à tout moment de la compétition par l'Équipage. Il est INTERDIT de les plaquer à la carrosserie. Le non-respect de cette règle entraînera la convocation au Collège des Commissaires Sportifs. Des pénalités pourront être appliquées.

#### **ARTICLE 7.P : DEROULEMENT DU RALLYE**

##### **7.1.P LE DEPART**

Il sera donné le Samedi 29 Octobre à partir de 11H00 pour la 1ère voiture VHC. Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Pour la première étape : les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ

Pour la deuxième étape : l'ordre de départ sera celui du classement à l'issue de la première étape, hors pénalités routières.

##### **7.2.P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.2.11.P : Les signes distinctifs des Officiels sont : Conforme au règlement des rallyes standard FFSA

7.3.1. P Contrôle de passage : A ce contrôle, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Tout manquement au passage du concurrent à ce contrôle entraînera l'exclusion du rallye.

##### **7.3.16.P MISE HORS COURSE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

##### **7.3.17.P Nouveau départ après abandon**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

*7.5.18.4.P : Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de course de son abandon. Le fait pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17P. Pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.*

##### **7.5.19.P CHICANE**

Dans une même épreuve spéciale, les chicanes auront, de préférence un sens d'entrée constant, et pourront suivre les schémas recommandés. Un poste commissaire sera implanté à proximité immédiate de manière à pouvoir notifier des faits de course et replacer le matériel en place le cas échéant, avec comme élément prioritaire la sécurité des personnes présentes à ce niveau. Tous concurrent qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 10 SECONDES PAR INFRACTION

#### **ARTICLE 8.P : RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes VHC FFSA

#### **ARTICLE 9 .P: Classements**

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.

Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)

Un classement général est publié pour le Groupe *Classic*

*A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.*

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors *Classic*).

#### **Article 10p : Prix**

10.1p : Prix en espèces : Non applicable

10.2p : Coupes.

Une coupe sera remise à chaque équipage classé. la remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye

La remise des Prix se déroulera : Dimanche 31 Octobre 2021 SUR LE PODIUM -EPERNAY